



INTEMPERIES JUILLET 2024

Information à la population de Champsec – 9 août 2024 à 19h

Pierre-Martin Moulin, Commune de Val de Bagnes – Secrétaire général
Louis-Ernest Sidoli, Commune de Val de Bagnes – Directeur opérationnel
David Maret, Commune de Val de Bagnes – Guide observateur communal
Bruno Moulin, Commune de Val de Bagnes – Conseiller communal
Anne-Michèle Lack, Commune de Val de Bagnes – Conseillère communale
Pierre-Yves Gay, Commune de Val de Bagnes - Conseiller communal
Frédéric Moulin, Etat du Valais - Voyer cantonal

- Message du Conseil municipal
- Explication en détail de la situation générale – géologie et routes
- Point de situation spécifique à Champsec
- Divers
- Questions

Questions / réponses

Il y a un problème au niveau organisationnel concernant les agents de sécurité. Depuis le Fregnoley, il a fallu se rendre à Champsec pour accueillir des visiteurs. Où pouvons-nous annoncer la venue de visites au Fregnoley et comment peuvent-elles circuler librement ?

Il s'agit d'un excès de zèle auquel nous allons tenter de remédier. Toute visite doit être annoncée à la Police municipale ou aux agents de GK Sécurité qui nous contactent pour valider toute demande.

Pourquoi le torrent du Fregnoley ne restera pas dans son lit, pourquoi est-il dévié ?

D'une part, le pont de l'ancien lit du torrent n'est pas suffisamment dimensionné pour le passage des matériaux générés par le débit actuel et pour de potentielles nouvelles laves torrentielles. D'autre part, sur la partie supérieure du cône de déjection, les coulées se dirigent de manière imprévisible et aléatoires et un endiguement du torrent sur cette section, n'est pas possible. Par contre sur la partie inférieure, soit en amont de la route cantonale, les digues de protection mentionnées dans la présentation permettront de rediriger le torrent du Fregnoley en direction du pont fusible nouvellement créé. Elles permettront également de contenir les laves torrentielles et par là-même de protéger la route cantonale.

Nous utilisons le réseau Swisscom. Le câble réseau qui passait sous le pont du Fregnoley a été endommagé. Quand sera-t-il rétabli ?

Selon nos informations, un suivi a été effectué par un tracé de rétablissement comprenant Champsec et Sarreyer. Le technicien, qui est venu sur place estime que le rétablissement peut être effectué pour le 23 août 2024.

Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
+41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch



L'ancienne décharge est-elle polluée ?

L'Office Fédéral de l'Environnement est venu le 2e jour de l'évènement. Une analyse a été effectuée et un bilan complet a été établi. Il n'y a aucune trace de pollution dans ce remblai.

Qu'allez-vous faire de toutes ces grandes digues ?

Une décision sera prise sur la base de la carte de dangers. Quelques digues internes ou de protection resteront définitivement. Les autres digues seront éliminées ou réaffectées. Pour construire une route pérenne, la quantité de matériaux nécessaire pourrait être puisée dans ce stock. Un bureau d'études se penche sur le sujet.

Pourriez-vous partager votre raisonnement sur le projet de route cantonale pérenne sur la rive gauche ?

Ce projet présente des obstacles, notamment le cours d'eau. Actuellement, cette route ne fait pas partie des mesures intégrées à la clause générale de Police, ainsi, la réflexion passe par plusieurs mesures de consultations auprès des services cantonaux et fédéraux.

Qu'est-ce qui bloque la décision pour le projet de route cantonale pérenne ?

Créer une route dans cette zone demande une longue étude. L'Etat travaillera avec la commune et les propriétaires de terrains concernés. Un choix sera fait quant à la direction du lit de la Dranse avec un penchant pour favoriser la divagation naturelle du cours d'eau. Il est nécessaire pour l'Etat de connaître un projet de cours d'eau avant de se prononcer pour un projet de route.

Un citoyen s'exprime au nom du village. Il remercie l'implication de M. Pierre-Martin Moulin et constate avec regret l'absence d'ingénieurs de l'Etat.

Est-ce que le lieu-dit « la barre » va être renforcé ?

Une partie des habitations du camping se trouve dans l'espace réservé aux eaux. Des bureaux spécialisés se penchent sur des études pour l'ensemble du secteur et déterminera si des mesures doivent être prises.

Il existait à l'époque, au sommet du camping de Champsec et de la Sasse, deux digues de renvoi végétalisées en cas de crues. Qu'en est-il pour le futur ?

La commune prend note de cette information et en tiendra compte dans le futur projet.

Sur toute la rive droite (zone de l'usine), il y a des dépôts de matériels. Est-ce que le niveau des terrains sera remis à son état initial ? Est-ce que cette zone deviendra une zone de décharge pour d'éventuelles crues ?

La commune prend note de cette information et en tiendra compte dans le futur projet pour fournir une réponse qu'elle n'a pas aujourd'hui.

Il propose de prendre en compte la possibilité de demander un crédit au conseil général.

Des réponses positives ont été reçues de la part du Conseil général pour le soutien financier demandé.

Des félicitations de la part d'une citoyenne sont transmises à toutes les personnes et instances pour le travail effectué et la qualité de l'information destinée à la population.

Le secrétaire général rappelle le soutien de la commune et remercie la population pour leur esprit d'équipe et de solidarité.

Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
 Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
 +41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch



Fin de la séance à 20h10

Informations complémentaires

Décisions concernant la route du Soleil

L'ensemble des données, des observations et des résultats des simulations trajectographiques a été présenté à la Commune de Val de Bagnes, au Service des dangers naturels (SDANA) et au Service de la mobilité (SDM) de l'Etat du Valais le mardi 6 août 2024. Suite à cette séance, les décisions suivantes ont été prises :

- ❖ Réalisation d'une purge légère de tous les affleurements rocheux situés en bordure de route
- ❖ Dans la partie supérieure du versant, des travaux sur cordes sont prévus afin de purger le plus de blocs instables/remobilisables possibles (pierres et blocs coincés derrière des souches ou des troncs d'arbres tombés en travers de la pente, blocs isolés en équilibre précaire, blocs pratiquement détachés, etc.)
- ❖ Installation de filets pare-pierres provisoires dans les principaux couloirs de propagations

L'objectif est d'assainir le versant et réduire au maximum le danger de chute de pierres/blocs sur la route

Planification des travaux de sécurisation de la route du Soleil

- ❖ L'entreprise MTM Maret a été mandatée pour réaliser les travaux
- ❖ La purge sera supervisée par un géologue et par le guide-observateur des dangers naturels
- ❖ Trois semaines de travaux sont prévues pour purger les secteurs n°1 à 3 (classés par ordre de priorité)
- ❖ Les travaux de sécurisation débuteront le lundi 12 août 2024
- ❖ L'amplitude horaire des travaux ne se chevauchera pas avec les principaux horaires de fréquentation de la route ; ils démarreront donc après 8h00 et se termineront vers 16h30 - 17h00
- ❖ En plus de l'équipe de cordistes, des cantonniers (sentinelles) assureront la sécurité et la circulation sur la chaussée. A priori, aucune fermeture prolongée de la route ne devra être mise en place ; en effet, seules des coupures temporaires journalières (pouvant aller de quelques minutes à plusieurs dizaines de minutes) seront nécessaires pour évacuer les blocs et les débris accumulés sur la chaussée

Restriction concernant l'utilisation de la route du Soleil

- ❖ Compte tenu du danger de chute de pierres/blocs, l'utilisation de la route doit être limitée au strict nécessaire. Il est demandé à la population de s'organiser pour optimiser les déplacements ! Dans l'absolu, il faudrait pouvoir se limiter à un aller/retour par jour, soit un passage le matin et un passage le soir
- ❖ Rappel : Ne pas stationner le long de la route
- ❖ En plus des chutes de pierres/blocs, la Route du Soleil est exposée au danger de coulée de boue / lave torrentielle et au danger d'avalanche
- ❖ Un plan d'alarme et d'intervention (PAI) est en train d'être établi par la commune, le SDM et le géologue en charge du dossier. Pour le moment, concernant les chutes

Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
 Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
 +41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch



de pierres/blocs, les conditions suivantes pourraient entraîner une fermeture provisoire de la route :

- > *Alerte "intempéries" de degré 4 (danger fort) ou 5 (danger très fort)*
- > *Chute de blocs ou éboulement significatif sur la route*
- > *Observation d'une fréquence de chute de blocs élevée dans un secteur donné qui pourrait être suivie d'un plus gros événement*

Suite des travaux concernant la route du Soleil

- ❖ Surveillance en continu pendant le plan d'alarme
- ❖ Suite des investigations pour une sécurisation à plus long terme
- ❖ Travaux de pose de l'enrobé dès la fin des purges et de la sécurisation
- ❖ Les travaux seront réalisés principalement de nuit

Pont de Sarreyer

La pose d'un nouveau pont est toujours à l'étude et ne sera pas érigé avant 2025.